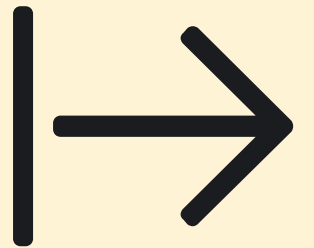


CFAR  
Les anesthésistes-réanimateurs  
sont à la pointe de l'accréditationHaute autorité de santé  
L'experte  
en méthodologieLouis Pasteur Santé  
« Toujours partir des acquis [...],  
jamais d'une page blanche. »FHP-MCO  
Syndicat national  
des 590 établissements  
de santé privés  
exerçant une activité  
en Médecine, Chirurgie,  
Obstétrique (MCO).  
FHP-MCO  
106, rue d'Amsterdam  
75009 Paris  
www.fhpmco.fr

# Accréditation/certification

## Renforcer la démarche qualité des médecins !

NOTRE  
DOSSIER

**Au DPC et à l'accréditation volontaire individuelle ou en équipe, s'ajoute une certification périodique obligatoire dès janvier 2023. Des équivalences seront à construire entre les différents dispositifs.**

➔ LIRE PAGES 2, 3 ET 4 LES CONTRIBUTIONS DES EXPERTS ET ACTEURS DE TERRAIN



### Vers un écosystème certifié

Aujourd'hui, des médecins choisissent volontairement d'être accrédités, demain, ils seront tous obligatoirement certifiés comme le sont d'ores et déjà les établissements de santé. Cette culture partagée de la qualité et la sécurité des soins est une avancée majeure d'un système de santé mature.

Tous les médecins accrédités ou candidats au dispositif sont animés par la recherche d'une meilleure qualité et sécurité des soins dans l'exercice individuel ou collectif de leur art. Le même esprit prévaut dans la démarche de certification. Veillons tous néanmoins à la clarté, la simplicité, la coordination des dispositifs et, mieux encore, à une intégration des démarches des praticiens au sein de celles des établissements, assurant ainsi une totale cohérence en partageant des objectifs communs.

Notre objectif est d'embarquer à l'unisson le corps médical et les équipes de soignants dans une accréditation/certification de l'écosystème dans son entier, au service du patient.

Nous nous en réjouissons et félicitons les praticiens qui se sont déjà lancés dans cette démarche en posant les fondations !

Frédérique Gama  
Présidente de la FHP-MCO

DS  
dataL'ACCREDITATION  
EN CHIFFRES

8 200

médecins sont actifs dans la démarche d'accréditation dont 29 % en équipe.

141 500

EIAS ont été analysés, acceptés et enregistrés dans la base de retour d'expérience dont 8 100 en 2021.

EXCELLENTE  
ANNÉE

2023

SOUS LE SIGNE DE  
LA PRÉVENTION!

## SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES SOINS

# Une amélioration continue des pratiques

L'accréditation des médecins ou des équipes médicales est une démarche volontaire qui existe depuis plus de 10 ans. Le programme est centré sur une gestion des risques visant à réduire le nombre des événements indésirables associés aux soins (EIAS) et limiter leurs conséquences.

L'accréditation en équipe a les mêmes exigences que le programme individuel mais il s'appuie sur la dimension collective. L'exercice clinique au quotidien est par essence pluridisciplinaire et multiprofessionnel.

La Haute autorité de santé définit et organise, en partenariat avec des organismes agréés d'accréditation, la procédure d'accréditation des médecins ou d'équipes médicales.

### OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

La certification périodique devient obligatoire et ouvre aux 7 professions de santé à ordre (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinés, pédicures-podologues) leur accès à un programme individuel de formation. Les actions menées devront développer des compétences et des connaissances, renforcer la qualité des pratiques, et améliorer la relation avec les patients. En outre, ce programme devra comprendre un meilleur suivi de la santé personnelle

du professionnel. Pour construire son parcours de certification, chaque professionnel dispose des référentiels élaborés par les conseils nationaux professionnels (CNP). Le contrôle de cette certification est confié aux ordres et conseils nationaux tous les 9 ans pour les professionnels déjà actifs, tous les 6 ans pour ceux qui commenceront à exercer après le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les CNP siègent au conseil national de la certification périodique (CNCP) nouvellement créé et présidé par le Pr Lionel Collet.

Les actions de formation ainsi que certaines démarches qualité ou d'accréditation pourront être prises en compte dans la démarche de certification.

Le développement professionnel continu (DPC) est une obligation pour tout professionnel de santé. Chacun doit justifier, sur une période de 3 ans, de son engagement dans une démarche de DPC comportant des actions d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques.



# Démarche qualité.

## Les médecins s'engagent

- ☑ DPC, accréditation, certification des médecins : des passerelles à construire entre les programmes
- ☑ Médecins/établissements de santé : une dynamique commune à renforcer
- ☑ Simplicité et cohérence à trouver pour convaincre

« **Faire simple si nous voulons l'adhésion des médecins** »

PR HERVÉ BOUAZIZ, PRÉSIDENT DU COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS (CFAR)

« **R**enforcer la gestion du risque et réduire encore les éventuels dommages qui pourraient être liés à des erreurs médicales, tels sont les enjeux de la certification périodique. Les actions demandées sont utiles. Il faut s'assurer que la formation médicale continue soit faite de façon régulière pour actualiser le niveau de connaissances du médecin. De même, il est fondamental d'améliorer la relation médecin-patient. Enfin, il était temps d'intéresser les médecins à leur propre santé car ils sont trop souvent victimes de retard de diagnostic sur des pathologies comme le cancer. Nombreux sont les médecins spécialistes qui sont dépourvus de médecin généraliste référent. Le non-respect des exigences de la certification périodique devrait être sanctionné par le Conseil de l'ordre des médecins, ce qui est de nature à encourager le plus grand nombre à compléter leurs obligations.

que les autres, ils sont simplement incités à entrer dans le processus de l'accréditation. Notre spécialité est très engagée. Les équipes d'anesthésie peuvent être le catalyseur et créer la dynamique au sein des établissements. Au final, l'objectif est toujours de prendre en charge les patients du mieux que nous le pouvons. »



« **L'accréditation a toutes les vertus pour répondre aux missions de la certification périodique** »

DR JEAN TOURRÉS, RESPONSABLE DE LA COMMISSION ACCRÉDITATION DU COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS (CFAR)

« **L'**accréditation est une démarche volontaire, qui jouit de l'antériorité de son lancement en 2008 et qui a su évoluer, il y a encore un an et demi. Elle est aujourd'hui mature. Cette nouvelle version repose sur 5 piliers : les pratiques professionnelles, le travail en équipe, la sécurité du patient, la relation au patient, la santé du médecin. Rapidement, nous avons prôné une accréditation en équipe car cela correspond mieux à notre mode de fonctionnement.



réunion de morbidité ou entre les différents médecins et paramédicaux. Le deuxième est un critère avancé concernant la gouvernance de l'établissement qui doit promouvoir l'accréditation et en particulier celle en équipe. Le troisième favorise le travail en équipe. Le programme de l'accréditation, plus large, va au-delà de ce que demande la certification périodique. Par ailleurs, l'accréditation est une méthode

« **Le programme de l'accréditation, plus large, va au-delà de ce que demande la certification périodique.** »

de validation du DPC reconnue par la HAS depuis le début. Enfin, l'aide à la souscription de l'assurance en responsabilité civile professionnelle est un avantage pour le médecin libéral, et afficher des équipes médicales accréditées pèse favorablement dans une demande d'autorisation d'activité ou d'équipement de l'établissement. Des aménagements seront encore nécessaires. Par exemple, le calendrier de la certification périodique suit un multiple de 3 (6 ou 9 ans) quand celui de l'établissement suit un multiple de 4. »

« **Les équipes d'anesthésie peuvent être le catalyseur et créer la dynamique au sein des établissements.** »

Pour notre part au CFAR, nous faisons la promotion de l'accréditation en équipe depuis l'ouverture de cette possibilité par la HAS en 2014. En effet, le médecin anesthésiste-réanimateur travaille en équipe monodisciplinaire, en équipe pluridisciplinaire (chirurgiens, sages-femmes ou médecins non éligibles à l'accréditation) et en équipe multiprofessionnelle (IADE, IDE de réanimation, IDE SSPI...).

Pour l'instant, nous considérons que l'accréditation est en avance sur le DPC qui est pénalisé par sa complexité et sa mise en place laborieuse. Par ailleurs, nous sommes convaincus que de bénéficier d'un intéressement est nécessaire pour embarquer les équipes. Le nombre bien plus important de médecins libéraux accrédités (qui bénéficient d'une réduction de leur prime assurantielle) par rapport à celui des praticiens hospitaliers qui n'ont pas d'activité libérale (ni aucune incitation quelconque) en témoigne. Les uns ne sont pas plus vertueux

### LES ANESTHÉSISTES EN PREMIÈRE LIGNE

Sur les 8 000 anesthésistes-réanimateurs actifs en France, 1 226 sont accrédités.

10 % des 150 000 EIAS recueillis dans la base REX concernent l'anesthésie-réanimation.

« **COMPRENDRE POUR ÉVITER QUE CELA NE SE REPRODUISE.** »

**71**

équipes de médecins anesthésistes-réanimateurs (MAR) sont accréditées par la HAS en équipe monodisciplinaire mais aussi pluridisciplinaire et multiprofessionnelle (actuellement 102 équipes de MAR sont engagées dans l'accréditation).

**744**

MAR sont accrédités en équipe en 2021.

**12 %**

des MAR français sont accrédités (fin 2021). Soit 1 226 MAR sur 10 294 (public, privé, Espic, militaire) éligibles à l'accréditation. En 2022 une forte progression des engagements de MAR du public est observée.



DS  
data

16

spécialités, sur 19 potentielles, sont aujourd'hui agréées. Les spécialités de pneumologie interventionnelle, d'ophtalmologie et de réanimation médicale ne participent actuellement pas au dispositif d'accréditation.

35 000

médecins sont éligibles.

300

équipes médicales sont actives dans la démarche d'accréditation. L'accréditation en équipe augmente de 21 % et celle individuelle de 4 %.

250

médecins experts sont actifs au sein des organismes agréés.

12

nouveaux experts ont été formés en 2021.

Source : HAS, septembre 2022

### L'ACCREDITATION DES MEDECINS RENFORCE LA CERTIFICATION DES ETABLISSEMENTS

Cette démarche des médecins répond à 3 critères du manuel de certification des établissements :

- critère 2-4-04 : mise en place d'actions d'amélioration fondées sur l'analyse collective des événements indésirables associés aux soins.
- critère 3-7-06 : promotion de l'accréditation des médecins et des équipes médicales par la gouvernance de l'établissement.
- critère 3-4-02 : la gouvernance impulse et soutient des démarches spécifiques d'amélioration du travail en équipe.

Le programme d'accréditation en équipe des médecins anesthésistes-réanimateurs comporte 5 dimensions :

Amélioration du travail en équipe

Amélioration des pratiques professionnelles

Relation avec le patient

Santé du professionnel

Amélioration de la sécurité du patient

### L'ACCREDITATION EN PRATIQUE

Chaque médecin ou équipe engagé(e) de façon volontaire dans cette démarche doit satisfaire au programme proposé par son organisme agréé d'accréditation. Le médecin doit satisfaire à différentes actions du programme de sa spécialité :

- analyser sa pratique par la déclaration d'EIAS, de RMM, EPP... avec l'aide d'un expert pair de sa spécialité ;
- acquérir ou perfectionner ses connaissances. Les EIAS analysés sont enregistrés, de façon anonyme, dans la base de retour d'expérience de la HAS. Le médecin effectue un bilan annuel soumis à la validation de l'expert. Le médecin est accrédité pour 4 ans sur décision du Collège de la HAS, sous réserve d'effectuer un bilan annuel.

### PUBLICATION AU JO LE 20 DÉCEMBRE 2022

Afin de respecter la procédure de certification périodique prévue à l'article L. 4022-1 CSP, les professionnels de santé doivent au cours d'une période de 6 ans, avoir réalisé un programme minimal d'actions, défini au L. 4022-2 du CSP, choisis dans un référentiel de certification périodique. L'élaboration de celui-ci, pour chaque profession ou spécialité, par les commissions professionnelles du Conseil national de la certification périodique, doit être conforme à la méthode proposée par la Haute autorité de santé, par décision susvisée.

# Vers une équivalence de l'accréditation et de la certification ?

La HAS a défini et organise l'accréditation, elle est en soutien méthodologique de la certification périodique. Elle prône une simplification des démarches.

## L'accréditation s'enrichit des démarches de certifications

DR LAETITIA MAY-MICHELANGELI, CHEF DE SERVICE ÉVALUATION ET OUTILS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS À LA HAS

« En place depuis 2006, l'accréditation des médecins exerçant des spécialités à risque en établissement de santé est une démarche volontaire dite de gestion des risques médicaux. La mise en œuvre est confiée à la Haute autorité de santé avec l'aide indispensable d'organismes de pairs agréés par nos soins. Ce dispositif prend tout son sens car il évolue entre pairs et bénéficie d'un encadrement scientifique méthodologique de l'HAS. L'accréditation est délivrée par le collège de l'HAS après une première année d'engagement et un avis de l'organisme agréé. Le certificat d'accréditation est valable 4 ans sous réserve que le médecin, ou l'équipe, fasse un bilan annuel et réponde aux exigences annuelles de sa spécialité.

L'accréditation des médecins valait déjà développement professionnel continu, elle vaudra aussi au moins une partie de la certification périodique pour les médecins.

### UN DISPOSITIF ÉVOLUTIF

La dernière évolution notable, produite entre 2020 et 2022, concerne la simplification de la démarche et le meilleur portage des établissements de santé motivés par les 2 nouveaux critères de leur certification qui concernent l'accréditation de leurs médecins.

Nous avons eu envie d'aller plus loin et avons fait évoluer le cahier des charges des programmes proposés par les spécialités en y intégrant 2 axes manquants de la certification périodique – la relation patient et la santé du professionnel lui-même. La HAS fait le cahier des charges et les spécialités mettent en œuvre le programme. L'accréditation pourra ainsi répondre à toutes les exigences de la certification périodique et nous espérons que les collèges nationaux professionnels pousseront ce dispositif mature clé en main comme un parcours valant certification périodique. Nous aurions ainsi une équivalence d'accréditation des médecins et des équipes avec la certification périodique pour les spécialités à risque. Nous prônons une simplification des démarches ! »



## En appui aux CNP

DR MARIE-JOSÉ MOQUET, ADJOINTE SERVICE DES BONNES PRATIQUES - SBP, RESPONSABLE DE L'UNITÉ DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET AMÉLIORATION DES PRATIQUES, DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS À LA HAS

« La certification périodique est définie par l'ordonnance promulguée en juillet 2021. Le système de certification périodique avait déjà fait l'objet de plusieurs rapports. Il prend forme désormais et est piloté par la DGOS.

Ce dispositif comprend 2 axes connus : le maintien des compétences et le renforcement de la qualité des pratiques ; et 2 nouveaux axes qui intéressent fortement les organisations de médecins et de patients : l'amélioration de la relation avec les patients et la meilleure prise en compte de la santé du professionnel lui-même. Les certifications se feront à partir des référentiels de certification professionnelle produits par les Conseils nationaux professionnels (CNP). Ils sont invités à réfléchir en amont aux compétences nécessaires pour maintenir une profession ou un métier, ensuite à développer un parcours d'actions types. Ils ont la possibilité d'écrire des référentiels au plus près des besoins de pratiques et adaptés à l'évolution des professions ou métiers.

### TOUS LES 6 ANS

La certification sera à renouveler tous les 6 ans. Le DPC triennal reste obligatoire et sa place dans les axes définis ci-dessus sera précisée dans un arrêté. Il en est de même pour l'accréditation des médecins. Compte tenu de l'adaptation du cahier des charges pour être en phase avec la certification, celle-ci devrait permettre en pratique aux professionnels concernés de valider leur certification. Cela va dans le sens des préconisations de l'IGAS qui recommande dans son récent rapport sur le financement de la certification périodique des professionnels de santé, de valoriser l'existant et de mutualiser les initiatives en place.

L'HAS était missionnée pour produire la méthode utilisée par les CNP pour élaborer les référentiels. Cette méthode publiée cet été a reçu un avis favorable du Conseil national de la certification périodique et devrait faire l'objet d'un arrêté prochainement. Notre seconde mission serait d'émettre un avis lors de l'élaboration des référentiels, sur demande du ministère. L'arrêté pour cette mission n'est pas encore paru. »



## « Nous avons porté la notion de certification »

DR PATRICK GASSER, PRÉSIDENT DE AVENIR SPÉ

« Cette démarche amène de la transparence et une certaine traçabilité. Elle crée de la confiance entre l'utilisateur et le médecin. Au fond, ce ne sera pas une obligation de plus car les médecins sont déjà dans une démarche de qualité. C'est intéressant qu'il y ait plusieurs méthodes – accréditation, certification –, entre lesquelles des passerelles devront être créées et une complémentarité devra être trouvée. Le conseil vient juste de se mettre en place. Les CNP seront à la manœuvre et les syndicats vont suivre ce dispositif de très près. Le mouvement doit être accompagné sur le terrain. »



# Gestion des risques

INCIDENTS

**150 000**

150 000 EIAS ont été analysés sur la base de REX de la HAS\*.

ANALYSE

**37 %**

des EIAS trouvent leurs causes profondes dans le fonctionnement de l'équipe, dont 35 % sont liées à des dysfonctionnements de la communication entre les soignants\*.

PERFORMANCE

**- 20 %**

Les médecins accrédités enregistrent une diminution de la sinistralité de 20 % par rapport à une population de médecins non accrédités\*\*.



Sources : \*Base REX HAS  
\*\*Orgamétrie pour le compte du cabinet Branchet

## Louis Pasteur Santé, Thionville Une accréditation taille XXL !

Les équipes ont voulu une accréditation pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle. Le Dr Jurkolow, pilote de la démarche, raconte.

**DR GEOFFREY JURKOLOW, ANESTHÉSISTE-RÉANIMATEUR CHEZ LOUIS PASTEUR SANTÉ À THIONVILLE**

À la Clinique Ambroise Paré, la culture de l'accréditation est partagée par les médecins, dont nombre d'entre eux sont accrédités de façon individuelle. Le rendez-vous de l'établissement début 2022 avec sa propre certification a motivé le corps médical à aller plus loin. De plus, le CFAR venait de lancer un nouveau programme d'accréditation pluridisciplinaire, qui embarque des médecins de spécialités différentes, et pluriprofessionnelle, qui embarque aussi les paramédicaux. « Nous avons tiré parti de ce calendrier et nous nous sommes lancés tous ensemble », raconte le Dr Geoffrey Jurkolow, anesthésiste-réanimateur chez Louis Pasteur Santé. « Les 2 entités qui comptent sont le patient et l'équipe. Notre approche co-chait des quantités de cases de la certification de l'établissement et de notre accréditation. Tout cela coulait de source. »



« Le rendez-vous de l'établissement début 2022 avec sa propre certification a motivé le corps médical à aller plus loin. »

dez tous. Il ne faut jamais partir d'une page blanche mais des protocoles déjà mis en place, souvent plus nombreux que ce qu'on pense, puis travailler sur les besoins de terrain, le retour d'expérience, et ainsi on avance dans la qualité et la sécurité des soins. »

La Clinique Pasteur à Nancy du même groupe était terrain de test en 2019 du programme d'accréditation pluridisciplinaire sous l'égide du CFAR, de la HAS et d'Orthorisk. L'expérimentation réunissait des anesthésistes et des chirurgiens orthopédistes et s'appuyait fortement sur la cellule de gestion des risques et RMM de l'établissement. « L'engagement qualité-gestion des risques est historique dans le groupe Louis Pasteur Santé.

Mais en tant qu'expert CFAR, je constate ailleurs que le mot d'« accréditation » est parfois mal compris. Il résonne comme un permis de conduire et réveille la peur du gendarme. Pourtant, être accrédité, c'est simplement déclarer des événements pour progresser en équipe. Il faut partir avec un verre à moitié plein, de ce qui est fait et souvent bien fait ! Par ailleurs, au CFAR, nous poussons l'accréditation en équipe et surtout l'intégration de l'accréditation dans la démarche de certification obligatoire pour les médecins dès janvier 2023. Nos programmes collent parfaitement au terrain, ils sont matures, portés par la HAS, et agréés par les autorités nécessaires. Appuyons-nous dessus et laissons aux professionnels de santé le temps de souffler un peu. »

### PARTIR DES BESOINS

« Nous sommes partis à la rencontre de nos confrères et collègues et leur avons demandé ce qu'ils voulaient améliorer, quels étaient les problèmes récurrents pour lesquels des solutions pouvaient être trouvées ensemble. Ils nous ont répondu : oui, cette approche nous intéresse ! Parmi les sujets, celui de l'amélioration du programme d'antibioprophylaxie a émergé, proposé simultanément par des infirmières et des chirurgiens. Si vous abordez les professionnels de santé avec l'annuaire des PTT, vous les per-

### LE NOMBRE DE MÉDECINS ACCRÉDITÉS CROÎT

+ 6 % en 2021, ainsi que les équipes accréditées : + 37 %.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, environ 2008 médecins sont actifs dans la démarche, dont 29 % en équipe.

33 % des médecins actifs en 2021 ont moins de 45 ans, soulignant un rajeunissement des médecins adhérant à dans la démarche. Les 250 médecins experts actifs au sein des organismes agréés ont traité 6 076 bilans en 2021.

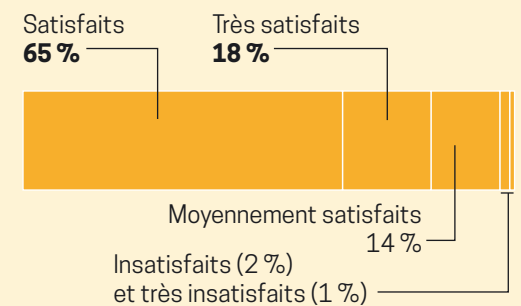
Source : rapport HAS, 2021

### ACCRÉDITATION PLURIPROFSSIONNELLE ET PLURIDISCIPLINAIRE !

À Thionville, en novembre dernier, elle a réuni les métiers suivants : anesthésiste-réanimateur ■ infirmier ■ chirurgien de la main ■ IADE ■ lbode ■ chirurgien vasculaire ■ enseignante en activité physique adaptée ■ chirurgien orthopédique ■ kinésithérapeute ■ chirurgien ophtalmologiste ■ responsable qualité ■ pharmacien ■ directrice des soins

Accréditation : ce qu'en pensent les praticiens

### Quel degré de satisfaction ?



### Quels sont les intérêts ?

Uniquement un intérêt financier, **85**

Compagnonnage, **241**

Amélioration de l'esprit d'équipe, **579**

Actualisation des connaissances professionnelles, **1085**

Amélioration de la culture sécurité, **1431**

Amélioration des pratiques, **1472**

Source : rapport HAS, 2021. Sur 2 106 répondants, plusieurs réponses possibles.

**DS 44**